

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 juin 2022

Délibération n° 2022-1124

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Économie sociale et solidaire (ESS) au service des coopérations territoriales - Attribution de subventions à la Chambre régionale de l'ESS (CRESS) Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), à l'Université Lyon 2 pour sa chaire ESS, aux associations Les Cigales, Groupement des épicerie sociales Rhône Alpes (GESRA), Vers un réseau d'achat en commun (VRAC) et Groupement régional alimentaire de proximité (GRAP) pour leurs programmes d'actions pour l'année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burrecand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debù, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Domain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Marion (pouvoir à M. Novak), Mme Fréty (pouvoir à M. Bub), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Georgel (pouvoir à Mme Popoff), M. Boumertit (pouvoir à M. Legendre), M. Corazzol (pouvoir à Mme Jannot), M. Kabalo (pouvoir à Mme Perriet-Roux), Mme Percet (pouvoir à M. Barla).

Conseil du 27 juin 2022**Délibération n° 2022-1124**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Économie sociale et solidaire (ESS) au service des coopérations territoriales - Attribution de subventions à la Chambre régionale de l'ESS (CRESS) Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), à l'Université Lyon 2 pour sa chaire ESS, aux associations Les Cigales, Groupement des épiceries sociales Rhône Alpes (GESRA), Vers un réseau d'achat en commun (VRAC) et Groupement régional alimentaire de proximité (GRAP) pour leurs programmes d'actions pour l'année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La loi relative à l'ESS de 2014 a défini le périmètre de ce mode d'entreprendre. Il regroupe les acteurs historiques de l'ESS (associations, mutuelles, coopératives et fondations) et ouvre ce champ à de nouvelles formes d'entrepreneuriat : les sociétés commerciales poursuivant un objectif d'utilité sociale qui choisissent de s'appliquer les principes suivants :

- la gouvernance participative, non exclusivement liée aux apports en capital,
- l'orientation stable des excédents dégagés (non-lucrativité ou lucrativité limitée)
- la poursuite d'une activité d'utilité sociale.

L'utilité sociale est reconnue pour ces entreprises lorsque l'objet social satisfait l'une de ces conditions alternatives :

- apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité (en raison de leur situation économique ou sociale, de leur situation personnelle, notamment leur état de santé, ou de besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social),
- lutter contre les exclusions et inégalités sanitaires, sociales, économiques ou culturelles,
- concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale.

Pour faire face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, les acteurs de l'ESS souhaitent renforcer leur capacité à travailler ensemble et sollicitent le soutien financier de la Métropole de Lyon pour développer leurs actions. Il s'agit de :

- la CRESS AURA, notamment pour ses actions en matière d'achat responsable et de mobilisation des communautés,
- l'Université Lyon 2 pour sa chaire de l'ESS, qui favorise les passerelles entre le monde académique et les acteurs économiques du territoire,
- les associations Les Cigales pour leur mobilisation citoyenne autour de projets d'intérêt général.

Il s'agit, également, des acteurs de la filière alimentaire que sont :

- le GESRA qui favorise, notamment, les coopérations entre les épiceries sociales et solidaires du territoire et, au-delà, dans le cadre du projet territoires à vivre,
- l'association VRAC pour le déploiement de solutions d'accessibilité alimentaire,
- le GRAP pour soutenir le développement de solutions d'entrepreneuriat collectif au service d'une alimentation de proximité.

II - Objectifs

L'ESS se situe au croisement de différentes politiques publiques de la Métropole (action économique, entrepreneuriat, insertion, habitat et logement, alimentation, gestion des déchets, action sociale, etc.) et répond à leurs différents objectifs spécifiques en conjuguant développement économique, lutte contre les exclusions, problématiques environnementales et solidarités.

L'ESS promeut, notamment, un modèle de développement économique durable et inclusif qui crée des emplois non délocalisables et produit du lien social. Les acteurs de l'ESS représentent 10% des entreprises de la Métropole et 12,5 % de ses emplois. Ils sont donc une composante essentielle du développement économique du territoire. Le taux de progression de l'emploi dans ce secteur est, d'ailleurs, significativement plus important que celui de l'emploi salarié total (23 %, contre seulement 3 %, sur le territoire métropolitain de 2010 à 2015).

Par leur mode d'entreprendre, les structures de l'ESS contribuent à dynamiser les coopérations économiques territoriales par leurs finalités sociales et environnementales, par leurs formes de gouvernance et leur ancrage local. Enfin, elles contribuent à produire des biens communs en favorisant les mutualisations entre acteurs.

C'est la raison pour laquelle la Métropole souhaite favoriser les coopérations entre acteurs de l'ESS à l'échelle de son territoire et, au-delà, contribuer, ainsi, à répondre aux enjeux de transition du territoire, notamment pour la filière alimentaire, dans le cadre du projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLY).

III - Compte-rendu des actions soutenues en 2021 et programmation 2022

Par délibération de la Commission Permanente n° CP-2021-0552 du 31 mai 2021, la Métropole a procédé à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 160 000 € au profit de la CRESS AURA, de l'Université Lyon 2, du Labo de l'ESS, des associations Les Cigales, GESRA, Les petites cantines, VRAC et GRAP, pour leurs programmes d'actions pour l'année 2021.

1° - La CRESS AURA

La CRESS AURA est une association mandatée par l'État pour représenter les acteurs de l'ESS. Elle est composée d'entreprises de l'ESS ainsi que d'organisations professionnelles régionales et est chargée de fédérer, représenter et accompagner l'ensemble de ces acteurs.

En 2021, la CRESS a développé ses actions autour de 3 axes :

a) - Développement de l'écosystème d'affaires et achats responsables

Par l'intermédiaire d'une hotline dédiée, la CRESS AURA a informé et orienté les structures de l'ESS durant la période de crise sanitaire. Pour ce faire, elle a réalisé un travail de veille permanente des dispositifs et appels à projet afin d'identifier les bons leviers pour aider les structures. Elle a, également, accompagné la création de 2 consortiums dans la réponse à des marchés. La CRESS AURA était, également, partenaire du forum des achats responsables co-organisé avec Pacte PME.

b) - Information sensibilisation

Au-delà de la mise en place de la hotline, la CRESS AURA a également organisé des accueils collectifs, porte d'entrée territoriale de l'ESS, qui a permis de répondre à plus de 150 structures et habitants, en recherche d'information sur l'offre ESS métropolitaine.

c) - Promotion de l'ESS

L'année 2021 a marqué le lancement de la plateforme régionale Ambition-ESS, avec une déclinaison Métropole de Lyon-Rhône, qui se veut être le portail des acteurs de l'ESS. De juillet à décembre 2021, ce sont plus de 15 000 visiteurs uniques et 35 000 pages qui ont été consultées via la déclinaison métropolitaine soit 10 % du trafic régional.

En 2022, la CRESS AURA souhaite renforcer ses actions en faveur du développement des achats responsables, qu'ils soient publics ou privés, au profit du développement des acteurs de l'ESS.

En effet, les entreprises de l'ESS, qui visent à concilier solidarité, performances économiques et utilité sociale, sont des acteurs clés pour répondre aux besoins d'achats responsables de toute entreprise. Elles sont aujourd'hui appuyées par un cadre législatif favorable et sont positionnées sur une large palette de secteurs d'activité et peuvent répondre aux besoins d'achats des structures publiques et privées : restauration, événements, entretien et nettoyage, mobilier, parcs informatiques, solutions digitales, construction, flotte automobile, flotte de vélo, etc.

De nombreuses collectivités et entreprises privées expriment leur besoin de sourcing des structures ESS, notamment pour répondre à des obligations réglementaires ou à des engagements politiques pris dans une démarche d'achats responsables.

En 2021, la CRESS AURA a réalisé un premier état des lieux des bases de données existantes et identifié un enjeu de mutualisation pour l'accessibilité et la mise à jour régulière des données. Pour y répondre, l'objectif sera, en 2022, de créer une base de données ESS unique et commune qui devra apporter une réponse aux besoins des acheteurs, comme à ceux des gestionnaires de bases existantes. La mutualisation de l'information pour une base de données unique passe par un premier niveau d'information accessible librement en open data, en complémentarité avec les fonctionnalités payantes pour les accès aux bases existantes.

Le sourcing est un premier outil permettant de fédérer et de décliner une offre d'accompagnement opérationnelle de la CRESS AURA pour favoriser les achats responsables : analyse de l'offre ESS par secteurs d'achats, diffusion ciblée d'une veille sur les opportunités d'affaires (appels à projets, marchés publics et privés), identification des acteurs pour accompagner des consortiums, organisation d'événements B-to-B, etc.

La connaissance de l'ESS est partielle au sein des structures privées et publiques engagées dans des démarches d'achat responsable. Afin de voir aboutir des achats accessibles aux structures de l'ESS, il est nécessaire de développer une interconnaissance de tous ces acteurs avec les entreprises de l'ESS. La CRESS AURA souhaite mobiliser les têtes de réseau de l'ESS pour répondre à l'objectif de former et sensibiliser les acheteurs engagés dans des démarches d'achat responsable.

Budget prévisionnel pour l'année 2022 :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel	710 517	prestations	173 316
prestations externes	216 059	Région Auvergne-Rhône-Alpes	230 000
		Départements	38 100
		État	256 411
		Communes	53 000
		fonds européens	39 000
		autres produits de gestion	96 749
		Métropole	40 000
Total TTC	926 576	Total TTC	926 576

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de la CRESS AURA pour l'année 2022. Pour rappel, en 2021, la CRESS AURA avait bénéficié d'une subvention exceptionnelle liée à la crise Covid 19 de 25 000 € ainsi que d'une subvention de fonctionnement de 35 000 €.

2° - Université Lyon 2 - Chaire universitaire dédiée à l'ESS

L'Université Lyon 2 participe, par ses enseignements et ses recherches en sciences humaines et sociales, au développement de l'esprit critique, à l'analyse et la compréhension de ce qui traverse les sociétés, comme à l'accompagnement des acteurs socio-économiques dans l'appréhension de ces phénomènes et évolutions sociétales.

Elle assume ce rôle par la diffusion et la médiation, en s'engageant dans des démarches de science collaborative ou participative, ouvertes sur la société et de co-construction des savoirs.

La chaire universitaire dédiée à l'ESS a été, en effet, fondée dans l'objectif de faire interagir les savoirs universitaires et ceux issus de l'expérience, pour enrichir la compréhension de la complexité de notre société.

La chaire de l'ESS a pour ambition de participer au débat scientifique et social relatif à l'ESS et, plus largement, aux modèles économique et entrepreneurial à promouvoir tant sur le plan national qu'international.

La chaire de l'ESS est un espace de production de connaissances, sa démarche articule recherche et action. Elle rassemble une cinquantaine de structures de l'ESS, 80 étudiants de master, des chercheurs de différentes disciplines et des entreprises classiques.

Elle assure la diffusion des travaux réalisés par les étudiants et les chercheurs sur le territoire, notamment au travers de l'organisation de rencontres : les mardis de l'ESS.

Elle anime, également, des groupes de travail territoriaux sur des sujets comme la coopération des organisations de l'ESS et les collectivités territoriales, les mécanismes de coopérations territoriales comme levier de résilience ou encore sur le lien entre porteurs de projets et accès aux ressources territoriales.

En 2021, pour mener à bien ses actions, la chaire de l'ESS a mobilisé une dizaine d'enseignants chercheurs, des étudiants du master, appuyé par le coordinateur de la chaire pour travailler avec une diversité d'acteurs sur le territoire, ce qui a permis :

- d'organiser 7 conférences des mardis de l'ESS : solidarité des organisations au temps du Covid 19, comment construire des systèmes d'alimentation plus juste, entrepreneuriat coopératif et collectivités locales, coopératives et tiers lieux, l'importance du récit comme outil de valorisation, penser et faire l'ESS ou encore la question du marketing dans l'ESS,
- le développement de 3 projets étudiants qui ont mobilisé un large panel d'acteurs du territoire : outils de conception et d'évaluation d'impact, ouverture d'une librairie coopérative sur le campus de Bron, accompagnement à la conception de plan d'affaires pour les structures incubés chez Alterincub,
- la chaire a, également, mobilisé des étudiants sur des problématiques postées par des porteurs de projets ou des collectivités.

En 2022, l'enjeu sera de renforcer la gouvernance et la co-construction avec l'ensemble des parties prenantes dans la mise en œuvre des groupes de travail et l'organisation des conférences.

Budget prévisionnel pour l'année 2022 :

Charges	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats de matériel	1 200	résultat 2021	15 100
charges de personnel	50 880	taxe d'apprentissage	5 000
diffusion et valorisation	10 700	apport en fonds propres	31 380
communication	3 700	Ville de Lyon	5 000
		Métropole	10 000
Total TTC	66 480	Total TTC	66 480

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € pour contribuer au programme d'actions de la chaire de l'ESS au profit de l'Université Lyon 2 pour l'année 2022. Ce montant est identique à l'exercice 2021.

3° - Clubs d'investisseurs citoyens - Les Cigales

Nées dans les années 1980 à Paris, Les Cigales sont des clubs d'investisseurs citoyens (5 à 20 particuliers) qui soutiennent, financièrement et humainement, des projets à plus-value sociale, environnementale et/ou culturelle sur leurs territoires grâce à leur épargne personnelle. On identifie Les Cigales en Auvergne-Rhône-Alpes depuis le début des années 2000, et on compte, actuellement, 23 clubs actifs sur la région, dont 8 sur la Métropole.

Ces clubs illustrent ou veulent répondre à plusieurs enjeux. D'une part, la volonté de nombreux citoyens de participer plus activement à la vie économique de leur quartier, de leur ville, ou de leur territoire ; d'autre part, les besoins réels de financement et d'accompagnement de projets locaux socialement et environnementalement innovants qui peinent à accéder à des ressources bancaires.

L'enjeu, en 2021, était de ré-impulser une dynamique positive, propice au développement de nouveaux clubs Cigales par :

- la sensibilisation à l'épargne solidaire pour susciter l'engagement citoyen et créer du lien social,
- 13 réunions d'information ont été organisées, la plupart en visioconférence du fait des contraintes sanitaires et 153 personnes ont, ainsi, été sensibilisées. Sur la Métropole, 2 réunions ont été organisées, dont une en présentiel, ce qui a permis l'émergence de 2 nouveaux collectifs. Les Cigales ont également participé avec le collectif GONANSOL à l'organisation de 2 événements lors de la semaine de la finance solidaire et ont participé à 18 salons et événements, dont 6 dans la Métropole,
- l'essaimage et l'accompagnement des clubs sur la Métropole : l'association régionale accueille les porteurs de projets intéressés pour solliciter Les Cigales et leur explique le principe de ce mode de financement. Elle en a, ainsi, orienté plus d'une centaine vers les clubs de leur territoire. Elle fait de même pour les potentiels futurs cigaliers,
- le soutien et la valorisation des projets éthiques, innovants et locaux pour favoriser leur émergence.

Pour la première fois, en 2021, l'association régionale a organisé 2 appels à projets "Cigales cherchent fourmis" au printemps et à l'automne 2021. Au total, 78 candidatures ont été reçues sur la région dont 26 sur la Métropole et 6 ont été financées : Rebooteille (consigne), Les curieux (textile), Inclusiv'Events (handicap), Un Jardin qui chante (agriculture), demain supermarché, new note (culture) pour un montant proche des 40 k€.

Pour les porteurs de projets, le soutien financier Les Cigales est un gage de légitimité auprès d'autres acteurs financiers et représente, ainsi, un véritable effet levier pour négocier plus facilement un prêt bancaire ou convaincre de nouveaux financeurs. Au-delà de cet effet levier purement financier, les projets soutenus bénéficient de l'accompagnement pendant 5 ans des "cigaliers" dans la réussite économique et humaine du projet. Ils réalisent un travail de mécénat qui représente un soutien moral et technique non négligeable dans le parcours de la création d'entreprise.

Les Cigales permettent de créer de nouveaux liens entre les acteurs d'un même territoire et favorisent l'émergence de projets innovants, en partenariat avec les accompagnateurs à la création d'entreprises mais aussi avec les organisations soutenant les initiatives citoyennes.

C'est pour poursuivre le développement des clubs Cigales sur le territoire qu'il est proposé de maintenir le soutien à l'association Les Cigales en 2022.

Budget prévisionnel pour l'année 2022 :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel	9 942	prestations et fonds propres	4 633
fonction support	6 191	FDVA État	1 500
		Métropole	10 000
Sous total	16 133	Sous total	16 133
mise à disposition locaux	2 000	bénévolat et mise à disposition	30 856
bénévolat	28 856		
Total TTC	46 989	Total TTC	46 989

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € pour le projet de développement sur la Métropole de Lyon, en 2022, au profit de l'association Les Cigales. Ce montant est identique à l'exercice 2021.

4°- Le GESRA

Le GESRA a pour objet de promouvoir, mettre en réseau, soutenir, accompagner et conduire toutes actions concourant à la gestion et au développement des épiceries sociales et des épiceries sociales et solidaires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cela comprend, notamment, la représentation des épiceries auprès des partenaires publics et privés, l'approvisionnement et la diffusion de produits alimentaires dans le réseau des épiceries à destination de publics défavorisés, l'organisation de formations-sensibilisations du réseau et de ses partenaires ainsi que l'accompagnement de porteurs de projets de création d'épiceries sociales et solidaires. Le GESRA compte 12 épiceries adhérentes sur le territoire de la Métropole et plusieurs projets de création sont en cours.

Depuis plusieurs années, le GESRA se mobilise particulièrement sur l'axe approvisionnement pour proposer aux épiceries sociales et solidaires membres du réseau des produits de qualité (biologiques, équitables, locaux). Cette offre innovante dans le secteur de l'aide alimentaire est favorable à la réduction des risques pour la santé auxquels les personnes défavorisées sont plus exposées. Elle s'inscrit, également, dans la défense d'une alimentation durable issue d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

Les confinements successifs ont vu émerger, face à l'urgence, de nouvelles réponses, de nouvelles actions qui démontrent la capacité des acteurs de l'accessibilité alimentaire, publics et privés, à faire cause commune au service d'une alimentation accessible pour tous.

Forts de cette dynamique, un nombre croissant d'acteurs du territoire travaillent aujourd'hui à l'émergence d'une véritable filière de l'accessibilité alimentaire. Déjà, de nombreuses actions et projets témoignent de cette stratégie commune de mutualisation : tests d'approvisionnements communs, recrutement mutualisé, co-animation/formation, flux logistique, échanges de pratiques....

Sur la base de ces expérimentations, le GESRA, VRAC, Les escales solidaires, le GRAP, Récup et Gamelle, Alter conso, Arbralégumes, Croc 'Etic et l'ARDAB souhaitent, à horizon 2023-2024, la création d'un lieu unique qui rassemble des acteurs engagés dans l'accessibilité alimentaire, l'alimentation de proximité, l'anti gaspi et une agriculture paysanne de qualité. Leur objectif serait de mutualiser et coordonner leurs activités, logistiques notamment, et les projets au sein d'un écosystème cohérent, efficient et durable. Ce pôle de résilience alimentaire s'inscrit dans la dynamique des pôles territoriaux de coopération économique que la Métropole souhaite encourager sur le territoire.

Cette mise en réseau, encore émergente mais forte de liens anciens, est animée dans le cadre du projet national Territoires à vivres par un groupe de travail auquel la Métropole est associée par le biais du PATLY.

Pour mener à bien ce projet, le collectif d'acteurs souhaite renforcer ses compétences par la mobilisation d'expertises externes sur le montage juridique, économique, immobilier, sur la gouvernance ainsi que sur la gestion des flux logistiques. Dans cette perspective, il sollicite, par l'intermédiaire du GESRA, une subvention d'un montant de 39 600 €.

Budget prévisionnel pour l'année 2022 :

Charges	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnels	38 667	État territoire à vivre	31 000
prestation	46 300	DGCS	15 000
charges de fonctionnement	25 633	Fondation Carasso	25 000
		Métropole	39 600
Total TTC	110 600	Total TTC	110 600

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 39 600 € pour contribuer au programme d'actions du GESRA pour l'année 2022. Ce montant représente une augmentation de 24 000 € par rapport à 2021, financée notamment dans le cadre du PATLY.

5° - Association VRAC

L'association VRAC favorise le développement de groupements d'achats dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'agglomération lyonnaise. Le projet de l'association est orienté vers l'accès du plus grand nombre à des produits de qualité issus de l'agriculture paysanne/biologique/équitable à bas prix, grâce à la réduction des coûts intermédiaires (circuits-courts) et superflus (limitation des emballages).

Ainsi, l'association VRAC permet aux habitants de ces quartiers de s'inscrire dans un mode de consommation durable et responsable, qui repose sur le collectif et les dynamiques locales pour faire face à la précarité et proposer un autre rapport à la consommation, à la santé et à l'image de soi.

Le réseau VRAC s'est développé depuis Lyon à l'échelle nationale. Il compte, aujourd'hui, plus de 4 500 adhérents répartis sur 70 groupements d'achats dans 13 départements de France et depuis peu à Bruxelles.

L'association coordonne le fonctionnement de 17 groupements d'achats, ce qui représente 1 130 foyers adhérents sur le territoire de la Métropole, dont 2 groupements étudiants :

- sept groupements sont gérés directement par l'équipe de l'association VRAC et des adhérents bénévoles :

- . La Duchère à Lyon, en partenariat avec le Centre social de la Sauvegarde,
- . Noirettes à Vaulx-en-Velin, dans un local (Maison pour Agir) prêté par le bailleur social Est Métropole habitat en partenariat avec l'association Anciela,
- . Grand Vire à Vaulx-en-Velin, en partenariat avec le Centre social Le Grand Vire,
- . Minguettes à Vénissieux, en partenariat avec les Centres sociaux des Minguettes, plus particulièrement le Centre social Eugénie Cotton,
- . Bel Air à Saint-Priest, en partenariat avec la Maison des jeunes et de la culture (MJC) Jean Cocteau, le Centre social Louis Braille et la Maison de quartier Farrère,
- . Ville Nouvelle à Rillieux-la-Pape, dans un local mis à disposition par le bailleur social Dynacité,
- . Terrailon à Bron, dans un local mis à disposition par le Secours Catholique, en partenariat avec le Centre social Gérard Philippe.

- huit groupements sont autonomes (gérés par des associations ou groupes d'habitants) :

- . Le Golf à Oullins, géré par une Adulte-relais des Centres sociaux d'Oullins (ACSO) et des habitants,
- . Les Buers à Villeurbanne, géré par l'association Légum'au logis,
- . St-Jean à Villeurbanne, porté par Emerjean,
- . Saint-Fons, co-porté par l'Espace Créateur de solidarités et un groupe d'habitants bénévoles,
- . Parilly à Vénissieux, co-porté par le Centre social de Parilly et des habitants,
- . Sœur Janin à Lyon 5ème porté par un groupe d'habitants dans un local mis à disposition par Grand Lyon habitat,
- . Les Vernes à Givors, co-porté par la Mairie, 2 bénévoles habitantes et le Centre social Jacques Prévert.
- . Paul Santy à Lyon 8ème porté par le Centre social Gisèle Halimi et un groupe d'habitants.

Deux groupements sont destinés aux étudiants à Villeurbanne :

- VRAC Université - Campus de la Doua porté par l'épicerie AGORAé de l'association GAELIS,
- Campus de Gratte-Ciel (IUT Lyon 1) porté par les étudiants du projet tutoré Green TC.

En 2022, 2 groupements supplémentaires seront créés au cours de l'année :

- un groupement autonome dans le quartier politique de la ville Monot à Villeurbanne, co-porté par le Centre social Cusset Monot. Ce groupement, créé en 2021, assurera sa première distribution au mois de janvier 2022.
- un nouveau groupement étudiant sera ouvert sur le Campus de la Doua co-porté par l'épicerie AGORAé de l'association GAELIS.

Budget prévisionnel pour l'année 2022 :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achat	568 565	ventes	403 643
services extérieurs	92 425	subventions publiques	375 488
charges de personnels	245 247	Métropole	15 000
		Mécénat privé	112 106
contribution en nature et bénévolat	85 000	contribution en nature et bénévolat	85 000
Total TTC	991 237	Total TTC	991 237

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € pour contribuer au programme d'actions de l'ESS au profit de l'association VRAC pour l'année 2022. Ce montant est identique à l'exercice 2021.

Parallèlement, la Métropole soutient l'association au titre de son plan d'éducation au développement durable et de ses actions de prévention de la précarité alimentaire des étudiants.

6°- Le GRAP

Le GRAP est une société coopérative d'intérêt collectif. Son projet consiste en la création et la pérennisation d'une Coopérative filière intégrée (CFI) dans la filière alimentaire biologique et locale. En synthèse, ce projet consiste en :

- des services de gestion clé en main, mis à disposition d'activités économiques situées dans la filière alimentaire biologique et locale (hors production agricole) rhônalpine : un forfait de base comprenant les services support (comptable, fiscal, social, administratif), un accompagnement à la gestion et la mise à disposition d'un progiciel de gestion intégré (PGI) appelé Odoo ; des services optionnels (logistique, approvisionnement, ingénierie financière et juridique, formation notamment),
- une stratégie de groupe : la réunion au sein d'une même structure juridique d'activités économiques distinctes mais toutes situées dans la filière alimentaire biologique et locale rhônalpine et se réclamant de l'économie solidaire, dans la perspective de regrouper leurs forces, réaliser des économies d'échelle, mutualiser leur trésorerie, les risques financiers, les options de développement.

Le projet GRAP s'inspire, dans son mode d'organisation, d'une innovation née dans les années 1990 à Lyon, la coopérative d'activités et d'emplois (CAE). De cette innovation majeure pour le développement de l'entrepreneuriat en collectif dans l'ESS, le GRAP a gardé les principes suivants :

- coexistence au sein d'une même structure juridique coopérative de plusieurs activités économiques caractérisées par une autonomie opérationnelle et une traçabilité comptable analytique,
- statut d'entrepreneur salarié permettant aux personnes d'entreprendre tout en bénéficiant du statut de salarié et de la couverture sociale du régime général, et en partageant une aventure collective et des échanges de pratiques avec d'autres entrepreneurs,
- offre de services support mutualisés.

La plupart des CAE n'accueillent pas les activités nécessitant un bail commercial et nécessitant des investissements de départ trop importants. Le GRAP souhaite apporter des réponses aux problématiques d'acquisition de fonds de commerce et de financement des investissements qui se posent aux porteurs de projet.

À l'inverse de la stratégie traditionnelle des acteurs de l'alimentaire qui construisent la force de leur groupe sur l'uniformisation des points de vente (marque, logo et charte graphique, positionnement et offre, agencement et rayonnages, etc.), la stratégie de GRAP consiste à préserver la biodiversité des activités (des points de vente) qui la constituent.

Au 31 décembre 2021, la coopérative GRAP regroupe 62 activités et 222 personnes (+26 sur 1 an) dont 13 en création, ce qui représente 209 salariés en CDI équivalent à 186 équivalents temps plein (ETP). Pour le territoire métropolitain, ce sont 19 activités qui représentent plus de 80 ETP pour un chiffre d'affaires de 9 M€.

En comptant la création de GRAP, elle-même, la coopérative GRAP a été à l'initiative directe de la création de 52 entreprises nouvelles depuis 2013. 65 % des personnes accompagnées à la création sont des femmes.

Après une accélération de la consommation de produits locaux, notamment à travers les épicerie de proximité pendant la crise sanitaire, les différents réseaux de distribution (panier, épicerie, réseaux magasins bio, zéro déchet, etc.) constatent une baisse d'activité depuis l'automne. Les entrepreneurs de la coopérative ne sont pas épargnés et cela a un impact sur la structure porteuse, même si le modèle coopératif a un effet amortisseur. Dans cette logique, fait nouveau, des distributeurs historiques du territoire souhaitent intégrer la coopérative pour bénéficier du collectif.

Dans ce contexte, le GRAP devra intensifier son accompagnement des entrepreneurs existants et identifier les leviers pour poursuivre son développement.

Budget prévisionnel pour l'année 2022 :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges de personnels	666 805	ventes	759 000
achat	52 471	Région FSE	50 000
services extérieurs	128 360	Métropole	25 000
charges exceptionnelles	10 250	Ville de Lyon	10 000
		autres subventions	10 000
		autofinancement	3 886
Total TTC	857 886	Total TTC	857 886

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 25 000 € pour contribuer au programme d'actions de l'ESS au profit du GRAP pour l'année 2022. Ce montant est identique à l'exercice 2021.

En synthèse, il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 139 600 €, au profit des différentes structures qui favorisent le développement de l'ESS et, plus particulièrement, les coopérations territoriales qu'elles développent ou accompagnent.

Les budgets prévisionnels relatifs aux actions soutenues dans ce cadre représentent un budget global d'actions de plus de 3 000 000 € en 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de son action de soutien au développement de l'ESS pour l'année 2022, pour un montant total de 139 600 €, répartis comme suit :

- 40 000 € au profit de l'association CRESS AURA,
- 10 000 € au profit de l'Université Lyon 2,
- 10 000 € au profit de l'association Les Cigales,
- 39 600 € au profit de l'association GESRA,
- 15 000 € au profit de l'association VRAC,
- 25 000 € au profit de la SCIC GRAP,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et l'association CRESS AURA, l'Université Lyon 2, l'association Les Cigales, l'association GESRA, l'association VRAC et la SCIC GRAP, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 139 600 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P01O5804 pour un montant de 99 600 € et opération n° 0P32O5673 pour un montant de 40 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220627-285426-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 juin 2022 Date de réception préfecture : 30 juin 2022
